



Psychologues de l'Education nationale (ex-COP) : « nous ne sommes pas assez nombreux »

Suite au décret du 1er février 2017, les conseillers d'orientation-psychologues deviennent des psychologues de l'Education nationale. Cette nouvelle dénomination est l'occasion de découvrir plus concrètement ce métier avec Sylvie Amici, présidente de l'Acop-F.

Quels sont le rôle et les missions des conseillers d'orientation-psychologues ? Les conseillers d'orientation psychologues (COP) travaillent dans un établissement scolaire ou un CIO (centre d'information et d'orientation). Ils interviennent auprès des jeunes pour les informer et les guider dans leurs choix de carrière. Concrètement, par leur expertise, les COP contribuent à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Auprès des équipes éducatives, ils participent aussi à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Dans l'établissement, les conseillers d'orientation psychologues peuvent, par exemple, animer des ateliers en groupe sur les métiers et les formations, monter des projets pédagogiques, rencontrer en consultation les élèves et les parents et proposer des consultations individuelles. Suite à la parution du décret du 1er février 2017, votre nouvelle dénomination est aujourd'hui psychologue de l'Education nationale. Pourquoi ce changement ? Historiquement, nous sommes déjà des psychologues. Notre qualification, le DECOP, nous ouvre le droit d'usage du titre de psychologue. Cependant, il est vrai que dans les représentations, nous étions souvent rattachés à la notion d'orientation liée à l'affectation des élèves alors que nos missions sont beaucoup plus larges : nous les accompagnons sur d'autres questions qui ne sont pas techniquement liées à l'orientation et à la formation. Nos missions sont clairement celles d'un psychologue au sein d'un établissement : écoute, accompagnement, soutien des élèves... Ce choix de créer un corps unique de psychologue de l'Education nationale, regroupant les COP et les psychologues scolaires, a été fait par le ministère. Il donne naissance à deux spécialités en fonction du lieu d'intervention et de l'âge du public visé : spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire » (second degré) et spécialité « éducation, développement et apprentissages » (premier degré). Ce décret fait toutefois suite à une revendication commune portée avec les ex-psychologues scolaires depuis plus de 60 ans. Il faut savoir qu'il existait déjà un lien entre nos deux professions. Dans les années 70, nous disposions d'universités rattachées à des UFR de psycho où les psychologues du premier degré étaient formés avec les conseillers d'orientation-psychologues. Ce décret s'inscrit donc dans une continuité de nos professions... Quelles sont les problématiques auxquelles vous êtes confrontés ? Le nombre ! En Finlande, on compte 500 à 600 élèves par psychologue qui accompagne au sein des écoles. Ici, en France, que ce soit dans le premier ou second degré, nous sommes plutôt à 1500 voire plus de 2000 élèves par psychologue. C'est énorme ! Par rapport aux différentes missions confiées et à la qualité du travail qui nous est demandée, nous ne sommes pas assez nombreux. Il faut ouvrir davantage de postes, cela nous permettrait d'exercer au mieux nos missions ! D'autant que les familles et les jeunes aimeraient que les psychologues de l'Education nationale aient davantage de visibilité, qu'ils soient plus accessibles pour pouvoir prendre facilement un rendez-vous et avoir un suivi plus consistant. L'insatisfaction est, d'ailleurs, souvent générée par le fait que les jeunes et les familles ne peuvent être reçus qu'une seule fois et ce n'est pas en une seule visite que l'on peut faire un travail de qualité quel que soit la question scolaire qui se pose. Pouvez-vous nous décrire votre journée type ? Nos journées sont pleines ! En arrivant le matin, la première chose que je fais est d'ouvrir mes e-mails pour accéder aux informations institutionnelles (circulaires, textes du ministère...) qui cadrent le fonctionnement du système éducatif. Le matin comme en après-midi, j'ai régulièrement des rendez-vous avec des jeunes qui souhaitent se renseigner sur les métiers et formations possibles. C'est soit l'équipe éducative qui me propose ce rendez-vous soit l'élève, lui-même, qui vient me voir. Concrètement, la consultation a pour objectif de faire le point sur le parcours de l'élève, de voir comment peut s'envisager son orientation, d'aider à ce que sa scolarité se passe au mieux... Les familles peuvent également être



présentes au rendez-vous et c'est d'ailleurs régulièrement elles qui demandent à nous voir. Ma journée peut aussi comporter des réunions d'équipe de suivi ou des réunions de groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS). Enfin, selon les périodes de l'année, j'organise des ateliers ou des séances en classe en lien avec l'orientation scolaire. Qu'est-ce qui vous plaît concrètement dans ce métier ? C'est d'accompagner les adolescents dans une période de vie où beaucoup de choses se complexifient, d'avancer de la manière la plus sereine, de prendre un espace de recul et d'écoute. J'apprécie aussi l'aspect relationnel, c'est un travail d'équipe constant. Je suis amenée à échanger avec les familles, les jeunes mais aussi l'infirmière, les profs, les CPE... On se sent vraiment utile. Quelles sont les études qui mènent à cette profession ? Les conseillers d'orientation-psychologues, récemment appelés psychologues de l'Éducation nationale, sont recrutés sur concours du ministère de l'Éducation nationale. Il est accessible au détenteur d'un master 2 en psychologie et comporte deux voies, l'une ouvrant sur la spécialité « éducation, développement et apprentissages » et l'autre sur la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ». Une fois le concours réussi, les étudiants suivent une formation théorique et pratique d'un an dans des centres de formation dédiés à la professionnalisation des psychologues, en lien avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Les premiers concours externe et interne de psychologues de l'Éducation nationale auront lieu au cours du premier semestre 2017. En pleine période APB, quels conseils donneriez-vous aux étudiants un peu perdus dans leurs choix d'orientation ?